

# MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,  
tenue le 8 janvier 2024, à 20h00, à la salle du conseil,  
située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon, M. Gérard Ruel et M. Alain Fradette, conseillers. Mme Valérie Simard et Mme Chantale Gagné, conseillères.

Absent : Mme Jocelyne Bérubé, conseillère.

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 20h00 par M. Gérard Grenier, maire de Lac-au-Saumon. Mme Cintia Fontaine, directrice générale/greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire.

## **2024-01-001      ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit, en laissant l'article divers ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - 3.01 Séance ordinaire du 11 décembre 2023
4. Présentation et approbation des comptes :
5. Période de questions du public (10 minutes)
6. Don tournois de volleyball – équipe jeunesse
7. Entente projet plaisir d'apprendre
8. Proposition de service analyse H2Lab
9. Dépôt de la reddition de compte final travaux rang des Acadiens - AIRRL
10. Adoption politique de confidentialité
11. Adoption calendrier des séances du conseil 2024
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 236-2024 - Modification plan urbanisme – Îlots de chaleur
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 237-2024 - Modification zonage – matériaux de revêtement des toits plats
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 238-2024 - Modification du plan urbanisme – Sites à intérêt ou incidence régionale
15. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 239-2024 - Programme de revitalisation
16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 240-2024 – Taxation annuelle
17. Dépôt deux états comparatifs
18. Divers :
  - 22.01 \_\_\_\_\_
  - 22.02 \_\_\_\_\_
19. Rapport des comités
20. Période de questions réservée au public (10 minutes)
21. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

## **2024-01-002      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

## **2024-01-003      PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et greffier-trésorier et des autorisations de paiements de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 8 janvier 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

**ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 MINUTES)**

Aucune question n'est adressée au conseil.

#### **2024-01-004     APPUI FINANCIER – ÉQUIPE DE VOLLEYBALL**

Il est proposé par M. Gérald Ruel et unanimement de remettre un montant de 50\$ aux deux équipes de volley-ball Assaut de catégorie benjamine pour leur participation au tournoi civil à Saint-Lambert.

M. Patrick Bacon se retire de la décision.

**ADOPTÉE**

#### **2024-01-005     ENTENTE PROJET PLAISIR D'APPRENDRE – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE VALLÉE DE LA MATAPÉDIA**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu d'approuver l'entente entre la municipalité de Lac-au-Saumon et la Corporation de développement communautaire de Vallée de La Matapédia concernant le projet intitulé « Plaisir d'apprendre ».

- La corporation de développement communautaire Vallée de La Matapédia s'engage à donner 300\$ à la municipalité ;
- La municipalité s'engage à réaliser l'activité dans les temps ;
- Fournir la ressource humaine pour la mise en œuvre du projet ;
- Fournir une reddition de compte à la fin du projet

Mme Chantale Gagné se retire de la décision.

**ADOPTÉE**

#### **2024-01-006     OFFRE DE SERVICE 2024 DU LABORATOIRE D'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE H2LAB – ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES**

Il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'accepter l'offre de service du laboratoire d'analyse environnementale H2lab pour les services d'analyses de l'eau potable et des eaux usées.

**ADOPTÉE**

#### **2024-01-007     ATTESTATION DE LA FIN DES TRAVAUX – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL**

Numéro de dossier : AIRRL-2020-632

Titre du projet : Réfection du Rang des Acadiens

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-au-Saumon a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été réalisés du 2023-06-27 au 2023-11-01 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-au-Saumon transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Valérie Simard et unanimement résolu d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

#### **ADOPTÉE**

#### **2024-01-008      ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-au-Saumon (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A -2.1 (ci-après la « *Loi sur l'accès* ») ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables ;

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'accès* prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique ;

**CONSIDÉRANT** qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée ;

**CONSIDÉRANT QUE** telle politique s'applique de manière complémentaire à la *Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la Municipalité* ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'acquitter des obligations prévues à la *Loi sur l'accès*, est instituée la présente Politique de confidentialité de la Municipalité de Lac-au-Saumon.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu d'adopter la politique de confidentialité annexée au présent procès-verbal.

#### **ADOPTÉE**

#### **2024-01-009      PRÉSENTATION ET ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 2024**

Il est proposé par M. Patrick Bacon et unanimement résolu par le conseil municipal d'adopter le calendrier suivant des séances du conseil municipal de Lac-au-Saumon pour l'année 2024 :

1.	lundi 8 janvier		7.	lundi 8 juillet
2.	lundi 12 février		8.	lundi 12 août
3.	lundi 11 mars		9.	lundi 9 septembre
4.	lundi 8 avril		10.	mardi 15 octobre
5.	lundi 13 mai		11.	lundi 11 novembre
6.	lundi 10 juin		12.	lundi 9 décembre

#### **ADOPTÉE**

#### **2024-01-010      AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 236-2024 RELATIF À LA MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME – IDENTIFICATION DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS**

Avis de motion est donné par M. Patrick Bacon, conseiller, qu'à une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à :

- Identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques ;
- Modifier la numérotation du chapitre 6 et des articles en faisant partie.

AVIS DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 8 JANVIER 2024  
LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU CONSEIL

**2024-01-011**      **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 237-2024 RELATIF À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Avis de motion est donné par M. Alain Fradette, conseillère, qu'à une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à intégrer des mesures de lutte contre les îlots de chaleur urbains.

AVIS DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 8 JANVIER 2024  
LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU CONSEIL

**ADOPTÉE**

**2024-01-012**      **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 238-2024 RELATIF À LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME - SITES À INTÉRÊT OU INCIDENCE RÉGIONALE**

Avis de motion est donné par Mme Valérie Simard, conseillère, qu'à une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à y intégrer des sites à intérêt ou incidence régionale.

AVIS DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 8 JANVIER 2024  
LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU CONSEIL

**ADOPTÉE**

**2024-01-013**      **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 239-2024 RELATIF À PROGRAMME DE REVITALISATION**

Avis de motion est donné par Mme Chantale Gagné, conseillère, qu'à une séance ultérieure soit présenté un règlement établissant un programme de revitalisation pour une partie du territoire de la municipalité, ayant pour objectif de conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti de son territoire.

AVIS DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 8 JANVIER 2024  
LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU CONSEIL

**2024-01-014**      **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 240-2024 RELATIF À LA TAXATION ANNUELLE**

Avis de motion est donné par M. Gérald Ruel, conseiller, qu'à une séance ultérieure soit présenté un règlement établissant l'imposition de la taxe foncière, des taxes spéciales et des tarifs pour les services d'aqueduc, d'égout et des matières résiduelles pour l'années 2024

AVIS DONNÉ À LAC-AU-SAUMON, CE 8 JANVIER 2024  
LE PROJET DE RÈGLEMENT EST DÉPOSÉ AU CONSEIL

**2024-01-015**      **LES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023 SONT DÉPOSÉS AU CONSEIL**

**RAPPORT DES COMITÉS**

Les membres du conseil font le point sur les projets et dossiers en cours des différents comités sur lesquels ils sont impliqués.

**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)**

Aucune question n'est adressée au conseil

**2024-01-016**      **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Chantale Gagné et unanimement résolu de lever la séance. Il est 20h20.

**ADOPTÉE**

---

Gérard Grenier  
Maire

---

Cintia Fontaine  
Directrice générale/Greffière-trésorière

*<sup>1</sup>Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*